



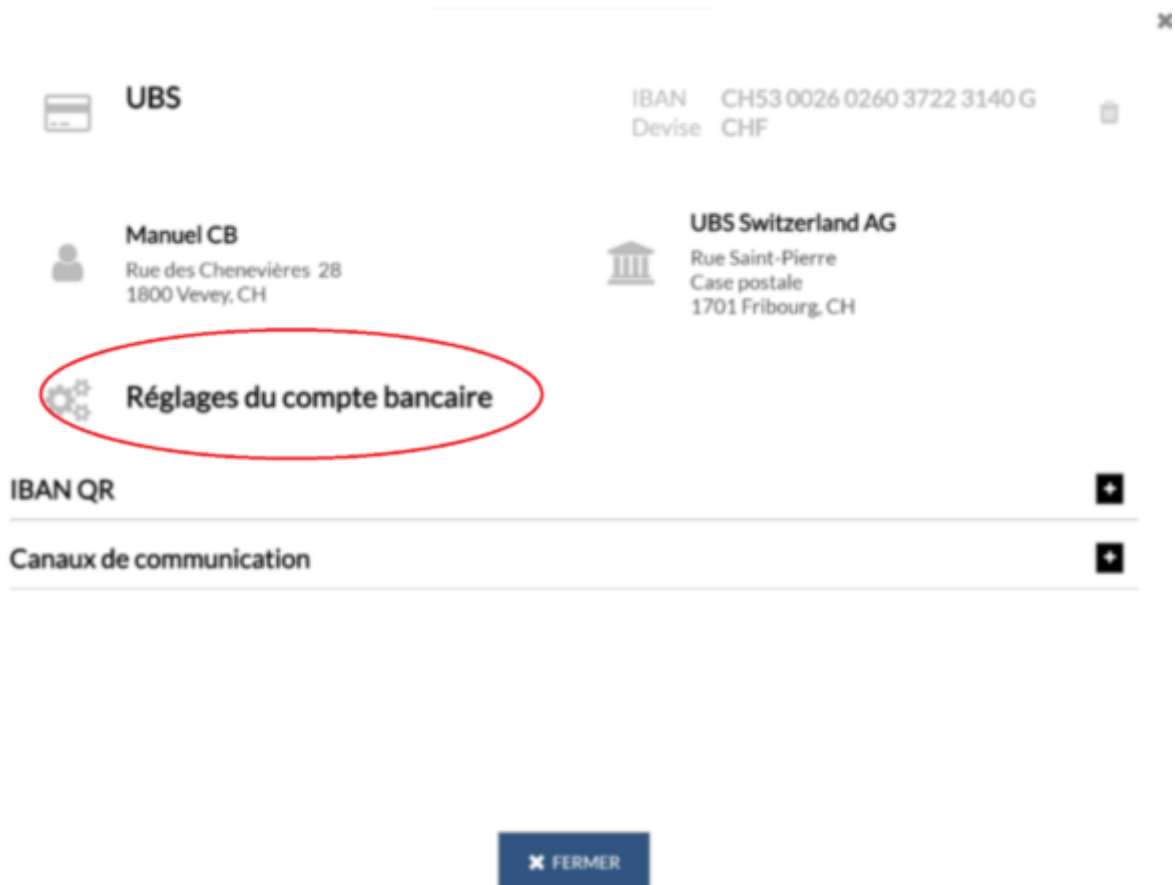
# Crésus Banking

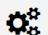
## 3.1 - Réglages du compte bancaire

## 3.1 - Réglages du compte bancaire

### Chemins et liens


Cliquez ensuite sur *Réglages du compte bancaire* :



Si vous avez fermé le dialogue, vous pouvez y accéder depuis la page d'accueil en cliquant sur l'icône  à droite du compte concerné)

La rubrique *Chemins et liens* vous permet de définir les emplacements où seront automatiquement enregistrés les différents fichiers transmis par votre institut financier (banque ou PostFinance).

Vous pouvez également indiquer l'adresse du portail bancaire correspondant.

L'icône  apparaîtra alors sur la page d'accueil, à droite du compte concerné, et vous permettra d'accéder directement au site en question.

Les rubriques *Comptes à imputer*, *Règles pour la comptabilisation des mouvements* et *Chaînes de substitution* concernent la **comptabilisation automatique des mouvements bancaires** — nous y reviendrons au paragraphe §7 Réconciliation bancaire / Comptabilisation des mouvements.

### Fichiers de paiement

Enfin, si vous utilisez Crésus Banking depuis un fichier Facturation, la rubrique *Fichiers de paiement* vous permet de paramétrer les options de générations de fichiers pain.001. Les réglages par défaut conviennent à la majorité des cas, mais si vous souhaitez en savoir plus sur ces différents paramètres, référez-vous à [cet article de notre site support](#).





La section *Fichiers de paiement* vous permet notamment de définir la **version ISO** dans laquelle les fichiers pain.001 seront transmis à votre banque. Par défaut, Crésus Banking utilise la norme suisse de ce format, mais vous pouvez choisir d'utiliser le standard ISO européen (si votre institut financier l'exige) en modifiant la sélection dans la rubrique *Variante norme ISO 2002*.

Depuis 2025, Crésus Banking utilise par défaut la version **ISO v2019**, compatible avec toutes les banques suisses. Cependant, il vous est possible, au besoin, de forcer l'utilisation de la version précédente (**v2009**) en modifiant la sélection dans la rubrique *Utiliser la version ISO*.

### Ajout d'un IBAN QR

Pour ajouter un **IBAN QR**, cliquez sur l'icône  correspondante :

✕

	<p><b>UBS</b></p>	<p>IBAN CH53 0026 0260 3722 3140 G Devises CHF</p>	
	<p><b>Manuel CB</b> Rue des Chenevières 28 1800 Vevey, CH</p>		<p><b>UBS Switzerland AG</b> Rue Saint-Pierre Case postale 1701 Fribourg, CH</p>

⚙️ **Réglages du compte bancaire**

---

IBAN QR

Ajouter un nouvel IBAN QR

+

---

Canaux de communication

+

✕ FERMER

Si vous utilisez Crésus Banking uniquement avec Crésus Comptabilité, il vous suffit de saisir le *Titre* (par ex. : *UBS QR*) et votre numéro *IBAN QR*.

Pour les utilisateurs de Crésus Facturation, l'ajout d'un IBAN QR est décrit à [ce chapitre du manuel Facturation](#).

Enfin, les *Canaux de communication* seront également abordés ultérieurement, au paragraphe §8 Les canaux de communication (EBICS, API).